



**Bernard Pabot**  
**Françoise Roche**  
**Co Secrétaires Généraux**

**Paris le vendredi 7 janvier 2005**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le secrétariat de la Fédération e.i.L. s'est réuni le 06 janvier 2005.

- Il a pris connaissance de l'appel lancé par 6 fédérations représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique à une action syndicale sur les salaires dans la fonction publique sous la forme d'une grève nationale le 20 janvier 2005.
- La fédération e.i.L. a décidé de s'y associer sur la base des revendications qu'elle formule depuis plusieurs mois et du communiqué de presse diffusé le 22 septembre sous le titre : « les salaires des fonctionnaires ne sont pas une variable d'ajustement ».

Le secrétariat de la fédération e.i.L. a pris également connaissance d'un appel à la mobilisation lancé dans l'Education Nationale par 5 fédérations sur la base d'une plateforme hétéroclite mêlant la dénonciation du budget 2005 pour l'Education, le refus des mesures de carte scolaire programmées pour la rentrée 2005, une exigence de retrait du Projet de Loi sur l'Education et d'une réouverture des négociations sur la base des besoins « exprimés » et dont la commission Thélot se prétend le porte parole, sans que cette rédaction ne traduise de réelles exigences ni n'exprime de réelles convergences.

Cette plate forme qui intègre, en outre, sur une très courte expression les salaires demeure à ce stade trop vague pour permettre de réaliser des avancés précises et ne peut être analysé que sous l'angle d'une simple volonté de protestation des personnels.

La fédération e.i.L. n'y souscrit pas.

La fédération e.i.L. décide, en conséquence le maintien de l'action spécifique contre l'actuel projet de loi d'orientation sur l'école qu'elle avait programmée pour le jeudi 27 janvier (communiqué de presse e.i.L. en date du 22 décembre 2004). Elle décide d'en reporter l'échéance au **Mardi 01 Février 2005** et invite tous les personnels à s'y associer sur la base de la plate forme ci-jointe.

**Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires**

74, rue de la Fédération 75739 PARIS Cedex 15 Tél. : 01 53 58 00 39 Fax : 01 45 67 05 53

E-mail : [FEDEIL@Fed-eil.com](mailto:FEDEIL@Fed-eil.com) Sites : [www.fed-eil.com](http://www.fed-eil.com) et [www.synd-eil.com](http://www.synd-eil.com)

**Projet de loi d'orientation sur l'école inacceptable**

**Le projet de loi d'orientation de l'école est aujourd'hui bouclé.**

Ce texte :

- Retire l'enseignement professionnel des missions de l'école et en prépare ainsi le démantèlement et la privatisation.
- Accroît les obligations horaires des personnels et leur mise en dépendance hiérarchique. Il introduit la flexibilisation de leurs services et ouvre la voie à leur globalisation annuelle et à leur fluctuation hebdomadaire. Les missions des personnels sont élargies et dénaturées (obligation de remplacement, y compris dans des disciplines connexes, et d'activités complémentaires, obligation de service en collège pour les PLP, formation continue renvoyée hors temps travail...):
- Hypothèque l'indépendance républicaine de l'école et renforce sous couvert d'autonomie des établissements la dépendance vis-à-vis des familles, des entreprises, et des pouvoirs locaux.
- Organise en regard du modèle dominant de la culture et de l'enseignement général l'exclusion des élèves en difficultés vers l'apprentissage et vers des formations réduites à l'acquisition de compétences.
- Prépare la réduction des moyens consacrés à l'acte éducatif et leur redéploiement en organisant la compression des besoins, par exemple, par la disparition en masse de l'offre des BEP.
- Renforce le collège unique qui bâtit chaque année le constat de la sortie de 150 000 jeunes au moins du système éducatif, sans formation ni qualification et sans capacité d'insertion professionnelle.

Un tel projet ne peut répondre aux besoins de formation des jeunes qu'en spéculant sur les réponses que pourraient apporter les entreprises, les régions, et le système social aux besoins d'une très hypothétique « éducation tout au long de la vie ».

**Un tel abandon de la loi par rapport aux besoins du système éducatif initial républicain public et la volonté qu'il introduit de privatisation de l'enseignement professionnel initial, public et laïque, ne peuvent être acceptées par les personnels.**

**EIL les appelle à cesser le travail le MARDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2005.**

**Pour Exiger :**

- Le rétablissement dans la définition des missions de l'éducation, des références à une insertion qualifiée professionnelle de tous les jeunes (100% d'une classe d'âge détentrice d'une qualification professionnelle au minimum de niveau CAP) et à une voie professionnelle initiale publique et laïque.
- La réussite de tous les élèves dans un collège permettant la prise en compte de tous les goûts, toutes les aptitudes et de toutes les formes d'intelligences. La scolarité obligatoire doit permettre une réelle diversification de l'accès à la connaissance et des pédagogies mises en œuvres pour autoriser toutes les formes de remédiation scolaire. Elle doit s'ouvrir à la culture professionnelle au même titre qu'aux autres cultures et ouvrir la voie à des formes adaptées d'enseignement professionnel
- Le retrait des mesures inscrites dans la loi qui dégradent les obligations des services et les missions des enseignants et porte atteinte à leur dignité professionnelle et matérielle :
  - Obligation de 72 heures annuelles supplémentaires globalisées.
  - Triplement des heures supplémentaires imposées et flexibilité du service hebdomadaire.
  - Contrainte d'assurer des remplacements des collègues.
  - Transfert de la formation continue, y compris décidée par l'employeur, sur leur temps de loisir.
  - Astreinte d'exercice dans des secteurs et disciplines d'enseignement non conformes aux corps et disciplines de recrutement.
- L'abandon de l'obligation statutaire supplémentaire prévue par le projet de loi d'enseigner en apprentissage sur simple décision de la hiérarchie de l'établissement.
- Le renforcement d'une école républicaine et laïque qui assure à chaque enfant, sous l'autorité de l'état et des personnels éducatifs, un véritable droit individuel à l'éducation et à la promotion sociale.